

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales, de la
santé et des droits des femmes

ARRÊTÉ

portant composition du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps des ingénieurs du génie sanitaire au titre de l'année 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 90-973 du 30 octobre 1990 modifié relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie sanitaire et notamment ses articles 4 (1^{er} alinéa), 5 et 6 ;

Vu l'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixant l'organisation et le programme des concours pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture de concours interne et externe pour le recrutement d'ingénieurs du génie sanitaire ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Article 1^{er}. : La composition du jury des concours pour le recrutement au titre de l'année 2015 d'ingénieurs du génie sanitaire est fixée ainsi qu'il suit :

M. Antoine GUENIFFEY

Ingénieur en chef du génie sanitaire,
représentant le directeur général de la
santé, Président ;

M. Samir ABBAD ANDALOUSSI

Maître de conférences à l'université
de Paris Est Créteil.

M. Jean-Pierre AUZET

Ingénieur en chef du génie sanitaire
honoraire

Mme Emmanuelle BURGEI	Administratrice civile, cheffe du bureau des personnels techniques et d'inspection des affaires sanitaires et sociales représentant le directeur des ressources humaines ;
Mme Frédérique CHEMIN	Ingénieur du génie sanitaire représentant le directeur de l'agence régionale de santé d'Aquitaine ;
M. Côme DANIAU	Epidémiologiste, chargé de projet représentant le directeur de l'institut national de veille sanitaire ;
M. Julien EMMANUELLI	Inspecteur général représentant le chef de l'inspection générale des affaires sociales ;
Mme Irène LAUTIER	Professeure agrégée hors classe honoraire ;
M. Pierre LE CANN	Professeur, représentant le directeur de l'Ecole des hautes études en Santé publique ;
M. Didier LOUIS	Ingénieur en chef du génie sanitaire à l'agence régionale de santé de Bretagne - délégation territoriale du Morbihan ;

Article 2. - Ces concours sont classés dans le groupe I.

Article 3. - Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le, 13 FEV. 2015

L'adjoite au chef du bureau du recrutement
Nadia SEDRAOUI

